



## Commande accusé et encaissé - mais modifier à livraison

Par **Riki74**, le **20/10/2010** à **08:38**

Bonjour,

Nous avons envoyé à notre photographe de mariage une commande de photo provenant des parents. Une commande supplémentaire à celle de la prestation fourni pour le mariage et nos photos.

Le photographe à accusé réception, il a échangé plusieurs emails sur la commande qui confirmais le contenu de cette dernière. Il a demandé le paiement et la encaissé. Mais au moment de nous livrer les photos de cette commande. Il nous a envoyé un email comme quoi il se donnait le droit de modifier le contenu car elle ne correspondait pas à sa façon d'interpréter ses tarifs.

Arguments : les parents ont commandé un livre album 50 photos, dans les 50 photos ils ont pris certaines en double et en triple, ils ont donc insérer des commandes d'invités du mariage au travers de celle-ci. Si les invité avait commandé directement ils aurait payé plus cher cela me fait un manque à gagné. Un livre album ne peut être que de photo différente.

Après relecture des tarifs on peut le comprendre ainsi, mais ca ne saute pas au yeux que l'on ne peut demander des doublons.

Il est vrai que des photos ont été commandé en double ou triple soit pour en mettre des cadres soit pour les donner, notamment à leur fils de 25 ans.

Ma question c'est légalement, n'avait il pas obligation de refusé ou de nous faire modifier la commande s'il n'était pas d'accord sur le contenu. Le fait qu'il est encaissé le règlement et attendu

la livraison n'est pas une escroquerie?